

**Féminin** 

Partie réservée au club :	
N° MAILLOT :	

Maillot JOMA noir (Tailles: XXS - XS - S - M - L)

Short: non disponible (prendre un short noir personnel)

## Achat/Location de l'équipement du club (obligatoire en compétition)

Pour participer aux compétitions un équipement est nécessaire :

Maillot ERREA « club » noir (Tailles : XS – S – M – L – XL – XXL)

Shorty ERREA noir (Tailles : XS - S - M - L - XL - XXL)

Maillot du club numéroté ainsi qu'un short de modèle et de couleur identique aux autres joueurs de l'équipe.

Plusieurs formules sont possibles: achat ou location. Pour la location, une caution est demandée.

Achat: 65 € l'ensemble short + maillot  Location: 23 € l'ensemble short + maillot par saison  (Caution de 65€ non encaissée en supplément)	Achat: 25 € le maillot seul  Location: 10 € le maillot par saison  (Caution de 25€ non encaissée en supplément)
Modèle : Féminin Masculin	
Taille maillot : Taille short :	
Achat Cocation (+ chèque de caution)	Règlement : Chèque Virement
En cas de location : Maillot : Neuf Bon Moyen Abimé	Short: Neuf Bon Moyen Abimé
Joueur(euse) concerné(e) : Nom :	Prénom :
Date de naissance : / /	Date : Signature :
Paiement par chèque à l'ordre de l'Alliance Nord 77 Volley-ball ou par virement bancaire (indiqué EQUIPEMENT + nom prénom du licencié) IBAN : FR76 3008 7338 0100 0209 7300 190 Nous avertir du virement par mail : contact@alliancenord77.fr	
LA PARTIE CI-DESSOUS NE CONCERNE QUE LES LOCA	TIONS (NE PAS EN TINIR COMPTE POUR UN ACHAT)
Découper. Le locataire conserve la partie ci-dessous.	
NOM – PRENOM :	DATE DE NAISSANCE : / /
Location d'un équipement :	
○ Féminin ○ Masculin ( <u>Maillot</u> :○ Neuf ○ Bon ○ Moyen ○ Abimé	Short: Neuf Bon Moyen Abimé)
Taille maillot : N° Taille short :	<del></del>
Signature locataire	Cachet/Signature Club

Masculin

## Renseignements sur le loueur :

Alliance Nord 77 Volley-ball, association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Meaux sous le n°

0771013520. Siret : 492 244 058 00029.

Siège administratif : 41 impasse Lavoisier 60330 Le Plessis-Belleville

## Contrat de location :

LOCATION:

- $1 le\ locataire\ prend\ l'équipement\ dans\ l'état\ indiqué\ ci-dessus\ et\ s'engage\ \grave{a}\ le\ rendre\ dans\ un\ état$ correspondant à l'usure naturelle du fait de son utilisation.
- L'usure naturelle correspond à un déclassement d'état : Neuf à bon, bon à moyen, moyen à abimé. Un équipement neuf pourra donc être rendu en «bon» état. Un équipement en «bon» état pourra être rendu dans un état «moyen».
- 2 Un chèque de caution de la valeur totale de l'équipement sera demandé et encaissé si l'équipement n'est pas rendu en fin de saison (AG de l'Alliance Nord 77 au plus tard)
- 3 Le chèque de caution doit être établi et remis à l'**Alliance Nord 77 Volley-ball** dès la livraison de l'équipement.

- Il assure au loueur un retour de son équipement dans le temps défini de la location et dans les conditions de fonctionnement.

Le:\_\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

- Il reste bloqué durant toute la période de location et ne sera donc pas encaissé.
- Il pourra couvrir tout ou partie d'éventuelles détériorations ou remises en état de l'équipement loué.
   Il sera remis au locataire dès restitution de l'équipement et sous réserve de non dégradation ce dernier.
- Il ne couvre pas l'usure naturelle de l'équipement du fait de son utilisation.
- 4 Le locataire d'engage à :
- Respecter les conditions de l'équipement pour lequel il a été élaboré. L'équipement doit uniquement être porté lors des compétitions et non aux entraînements.
- Restituer dans l'état tel prévu dans le chapitre 1 du dit contrat.
- Rembourser toute ou partie de l'endommagement du matériel.
- Autoriser l'Alliance Nord 77 Volley-ball à prélever sur le chèque de caution toute ou partie de la somme couvrant l'intégralité des éventuels endommagements.
- Ne pas relouer l'équipement à un tiers.

